



# HE RAVENSARA AROMATICA

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission:06/09/2016 Date de révision:Remplace la fiche:06/09/2016 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance  
Nom de la substance : HE RAVENSARA AROMATICA  
Numéro CE : 294-842-8  
n° CAS : 91770-56-8  
Code du produit : RAVHE02  
Synonymes : Ravensare Aromatica  
Groupe de produits : Huile essentielle

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

EXAFLOR  
5 rue des Pyrénées  
94653 Rungis Cedex - France  
T +33 (0)1 41 73 23 10 - F +33 (0)1 41 73 23 19  
[exaflor@orange.fr](mailto:exaflor@orange.fr) - [www.exaflor.fr](http://www.exaflor.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
	ORFILA (FRANCE)		+33 1 45 42 59 59	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226  
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317  
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2 H341  
Cancérogénicité, Catégorie 2 H351  
Danger par aspiration, Catégorie 1 H304  
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 H400  
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 H410

Texte intégral des mentions H : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

# HE RAVENSARA AROMATICA

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)	: H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques H351 - Susceptible de provoquer le cancer H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Fermeture de sécurité pour enfants	: Non
Indications de danger détectables au toucher	: Non

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
P241 - Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant  
P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, vapeurs, aérosols  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin  
P321 - Traitement spécifique (voir Lire l'étiquette avant utilisation sur cette étiquette)  
P331 - NE PAS faire vomir  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO2), de la poudre d'extinction pour l'extinction  
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans des contenants/conteneurs prévus à cet effet selon la réglementation en vigueur

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Nom	: HE RAVENSARA AROMATICA
n° CAS	: 91770-56-8
Numéro CE	: 294-842-8

Nom	Identificateur de produit	%
D-LIMONENE	(n° CAS) 5989-27-5 (Numéro CE) 227-813-5 (Numéro index) 601-029-00-7	12,1 - 24
ALPHA-PINENES	(n° CAS) 80-56-8 (Numéro CE) 201-291-9	2,5 - 10
3-CARENE	(n° CAS) 13466-78-9 (Numéro CE) 236-719-3	0,1 - 9
BETA-CARYOPHYLLENE	(n° CAS) 87-44-5 (Numéro CE) 201-746-1	0,2 - 8,7
MYRCENE	(n° CAS) 123-35-3 (Numéro CE) 204-622-5	2,7 - 8,3
METHYL EUGENOL	(n° CAS) 93-15-2 (Numéro CE) 202-223-0	2,7 - 8,3
4-TERPINEOL	(n° CAS) 562-74-3 (Numéro CE) 209-235-5	0 - 7,1
LINALOOL	(n° CAS) 78-70-6 (Numéro CE) 201-134-4	0,3 - 5,7
ESTRAGOLE (METHYL CHAVICOL)	(n° CAS) 140-67-0 (Numéro CE) 205-427-8	0 - 5

Textes des phrases H: voir section 16.

### 3.2. Mélange

Non applicable

# HE RAVENSARA AROMATICA

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Susceptible de provoquer le cancer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir Lire l'étiquette avant utilisation sur cette étiquette). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un ophtalmologiste. Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter de respirer les brouillards, fumées, vapeurs, poussières. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant.

# HE RAVENSARA AROMATICA

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Conditions de stockage	: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Matières incompatibles	: Sources de chaleur.
Durée de stockage maximale	: 36 mois DLUO (durée limite d'utilisation optimale); Passé ce délai, il est conseillé d'effectuer un contrôle des propriétés organoleptiques et physico-chimiques avant toute utilisation de la matière première
Température de stockage	: ≈ 18 (5 - 25) °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Porter un équipement de protection respiratoire

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore, jaune clair.
Odeur	: Terpénique, douce, légèrement, anisée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 50 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,872 - 0,902
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Indice de réfraction	: 1,479 - 1,489
----------------------	-----------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.

# HE RAVENSARA AROMATICA

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

<b>ALPHA-PINENES (80-56-8)</b>	
DL50 orale rat	3700 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
<b>4-TERPINEOL (562-74-3)</b>	
DL50 orale rat	1300 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2500 mg/kg
<b>MYRCENE (123-35-3)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
<b>D-LIMONENE (5989-27-5)</b>	
DL50 orale rat	4400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
<b>3-CARENE (13466-78-9)</b>	
DL50 orale rat	4800 mg/kg [National Technical Information Service. Vol. OTS0533894]
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg [National Technical Information Service. Vol. OTS0533894]
<b>LINALOOL (78-70-6)</b>	
DL50 orale rat	2790 mg/kg
DL50 orale	3120 mg/kg DL50 orale souris
DL50 cutanée lapin	5610 mg/kg
<b>METHYL EUGENOL (93-15-2)</b>	
DL50 orale rat	810 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2025
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4800 mg/kg
<b>ESTRAGOLE (METHYL CHAVICOL) (140-67-0)</b>	
DL50 orale rat	1230 mg/kg
DL50 orale	1250 mg/kg souris
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>ALPHA-PINENES (80-56-8)</b>	
CL50 poisson 1	0,28 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 96h
CL50 autres organismes aquatiques 1	41 mg/l CL50 48 h - Daphnia magna [mg/l]
<b>D-LIMONENE (5989-27-5)</b>	
CL50 poisson 1	0,702 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 96h

# HE RAVENSARA AROMATICA

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

<b>ALPHA-PINENES (80-56-8)</b>	
CE50 Daphnie 1	69,6 daphnie - 48h
<b>LINALOOL (78-70-6)</b>	
CL50 poisson 1	27,8 mg/l CL 50 (Poisson : truite arc-en-ciel): - 96h
CL50 autres organismes aquatiques 1	88,3 mg/l Desmodesmus subspicatus (algue verte) - 96h
CE50 Daphnie 1	59 mg/l EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]
NOEC chronique poisson	3,5 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)- 96h
NOEC chronique crustacé	25 mg/l daphnie - 48h
<b>METHYL EUGENOL (93-15-2)</b>	
CL50 poisson 1	6 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 96h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>HE RAVENSARA AROMATICA (91770-56-8)</b>	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
<b>ALPHA-PINENES (80-56-8)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
<b>4-TERPINEOL (562-74-3)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
<b>MYRCENE (123-35-3)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
<b>BETA-CARYOPHYLLENE (87-44-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
<b>D-LIMONENE (5989-27-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
<b>3-CARENE (13466-78-9)</b>	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
<b>LINALOOL (78-70-6)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Non établi.
Biodégradation	100 % 13 JOURS - ZAHN-WELLENS TEST OECD N° 302 B
<b>METHYL EUGENOL (93-15-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
<b>ESTRAGOLE (METHYL CHAVICOL) (140-67-0)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>ALPHA-PINENES (80-56-8)</b>	
Log Pow	4,834
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>4-TERPINEOL (562-74-3)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>MYRCENE (123-35-3)</b>	
Log Kow	4,17
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>BETA-CARYOPHYLLENE (87-44-5)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>D-LIMONENE (5989-27-5)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>3-CARENE (13466-78-9)</b>	
Log Pow	4,476
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>LINALOOL (78-70-6)</b>	
Log Pow	2,97
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>METHYL EUGENOL (93-15-2)</b>	
Log Kow	3,03
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

# HE RAVENSARA AROMATICA

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### ESTRAGOLE (METHYL CHAVICOL) (140-67-0)

Log Kow	3,47
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Éliminer le contenu/récipient dans des contenants/conteneurs prévus à cet effet selon la réglementation en vigueur.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Ecologie - déchets	: Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

N° ONU (ADR)	: 1169
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable
Description document de transport (ADR)	: UN 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 3
Étiquettes de danger (ADR)	: 3



##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non applicable
--	------------------



##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non applicable
--	------------------

# HE RAVENSARA AROMATICA

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830



### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui  
Polluant marin : Oui  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1  
Dispositions spéciales (ADR) : 601, 640E  
Quantités limitées (ADR) : 5I  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T2  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1  
Code-citerne (ADR) : LGBF  
Véhicule pour le transport en citerne : FL  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12  
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2  
Danger n° (code Kemler) : 30  
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

# HE RAVENSARA AROMATICA

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	ALPHA-PINENES - 4-TERPINEOL - D-LIMONENE - 3-CARENE - MYRCENE - LINALOOL - ESTRAGOLE (METHYL CHAVICOL) - METHYL EUGENOL
3.a. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F	HE RAVENSARA AROMATICA - ALPHA-PINENES - D-LIMONENE - 3-CARENE - MYRCENE
3.b. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	HE RAVENSARA AROMATICA - ALPHA-PINENES - 4-TERPINEOL - D-LIMONENE - 3-CARENE - MYRCENE - LINALOOL - ESTRAGOLE (METHYL CHAVICOL) - METHYL EUGENOL
3.c. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classe de danger 4.1	HE RAVENSARA AROMATICA - ALPHA-PINENES - D-LIMONENE - 3-CARENE - METHYL EUGENOL
40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.	ALPHA-PINENES - D-LIMONENE - 3-CARENE - MYRCENE

HE RAVENSARA AROMATICA n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

HE RAVENSARA AROMATICA n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujéti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

# HE RAVENSARA AROMATICA

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*